

Stratégie fiscale

Vous êtes travailleur autonome non incorporé, associé de société en nom collectif ou propriétaire non incorporé d'immeubles locatifs ? Vous avez des dettes personnelles et des dépenses d'affaires importantes ? Vous payez beaucoup d'impôts ?

Je souhaite vous aider à gérer vos finances de façon optimale et, par le fait même, vous aider à réaliser des gains fiscaux.

Voilà pourquoi votre partenaire financier a mis sur pied des solutions de financement simples et adaptées aux stratégies fiscales telles que la technique de la « mise à part » de l'argent.

La « mise à part » de l'argent

Voyons d'abord en quoi consiste cette technique. Il s'agit d'une stratégie fiscale qui porte sur la déductibilité des intérêts.

En fait, la « mise à part » de l'argent vise à convertir progressivement vos dettes personnelles (dont les intérêts ne sont pas déductibles) en dettes d'affaires (dont les intérêts sont entièrement déductibles).

Le fonctionnement

1. Vous utilisez vos revenus d'affaires pour payer vos dépenses courantes et pour rembourser progressivement vos dettes personnelles.
2. Vous acquittez vos dépenses d'affaires à l'aide d'un emprunt.
3. Les intérêts à payer sur votre emprunt sont déductibles.
4. Vous réalisez ainsi des gains fiscaux

En n'utilisant pas la technique de la « mise à part » de l'argent, vous payez vos dépenses courantes et remboursez vos dettes personnelles avec vos revenus d'affaires nets. Évidemment, les intérêts à payer sur vos dettes personnelles ne sont pas déductibles d'impôts.

La « mise à part » de l'argent vous intéresse ?

Étant donné le nombre croissant de normes fiscales relatives à la déductibilité des intérêts, vous devez faire valider l'applicabilité et le caractère avantageux de cette technique par votre comptable ou votre fiscaliste.

Votre spécialiste sera en mesure d'évaluer :

- votre admissibilité à la « mise à part » de l'argent ;
- les gains potentiels relatifs à l'application de cette technique ;
- vos dépenses d'affaires admissibles au financement ;
- l'impact de modifications aux lois fiscales sur votre stratégie fiscale.